



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7553

Texte de la question

M. Serge Lepeltier attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur la nouvelle organisation de la gendarmerie en tours de veille. Ce nouveau systeme induit des delais trop longs pour les interventions des brigades. C'est ainsi qu'aux extremités du departement du Cher, certaines communes se trouvent a une distance d'une demi-heure a trois quarts d'heure de la brigade de gendarmerie la plus proche du departement. Les habitants en retirent un tres grand sentiment d'insecurite, connaissant le temps necessaire aux gendarmes pour venir - de si loin - leur porter secours en cas d'attaque. Les brigades alertees en conviennent et souvent, d'ailleurs, ne se déplacent pas. Il lui demande s'il serait possible d'ameliorer le systeme de garde des brigades de gendarmerie, dans la situation particuliere des communes rurales excentrees.

Texte de la réponse

La securite des personnes et des biens constitue l'essence du service de la gendarmerie nationale. Le bilan qui peut etre dresse de la nouvelle organisation de son service nocturne en zone rurale, en place depuis trois ans, met en evidence des acquis positifs. La centralisation des appels au niveau departemental, entre 19 heures et 7 heures favorise en effet un engagement plus rationnel des moyens, une meilleure coordination de l'action des differentes unites et provoque une augmentation sensible du nombre des arrestations operees de nuit en flagrant delit. Les delais d'intervention, dans la grande majorite des cas, ont ete reduits grace, en particulier, a une connaissance permanente de la position sur le terrain des patrouilles assurees par les brigades territoriales, les pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) ou les brigades motorisees. Ce n'est en effet plus seulement la brigade locale qui intervient, mais toute unite - patrouillant deja en vehicule - dont la proximite permet de garantir la meilleure efficacite. Pour donner davantage de coherence aux actions de prevention entreprises, le ministre d'Etat, ministre de la defense a toutefois demande que soient prochainement elabores des « plans locaux de securite ». Ces plans seront etablis a partir d'une cartographie tres precise de la delinquance, essentiellement des cambriolages, et poursuivront des objectifs definis en etroite concertation avec les elus, les procureurs de la Republique et les prefets. Ils s'inscriront dans le dispositif departemental de securite, dont le ministre d'Etat, ministre de l'interieur, vient recemment de faire l'annonce. Par ailleurs, pour assurer un service de proximite toujours plus efficace, il a egalement ete demande que soient etudies les moyens propres a ameliorer le fonctionnement des centres operationnels gendarmerie, afin notamment qu'en cas d'urgence une personne en detresse puisse beneficier en tout temps d'une premiere intervention personnalisee et repondant a son besoin. Les modalites precises de ce dispositif sont en cours d'etude et feront l'objet d'experimentations au cours desquelles les elus seront amenes a etre consultes.

Données clés

Auteur : [M. Lepeltier Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7553

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3749

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4488